

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 117

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023

REFECTION TOITURE ATELIERS INTERCOMMUNAUX

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt six octobre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences La Passerelle à Aubusson, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 octobre 2022. Marina BONIFAS a été désignée secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin (départ à 19H20) ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry (départ à 19H24) ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Gilles ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à ROULET Alain ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; LABOURIER Dominique

B SIMONS et T LETELLIER ont quitté la séance après lecture d'un discours et n'ont pas pris part au vote

Rappel du contexte

Les ateliers intercommunaux des services techniques sont situés Avenue d'Auvergne à Aubusson. Ce bâtiment abrite le personnel des services techniques et des Ordures Ménagères de la Communauté de communes, ainsi que les équipements afférents à ces services (véhicules, bacs...). Au sein de ces locaux, on trouve des lieux de nettoyage, stockage et de réparation des outils de travail des services, garages des

bennes à ordures ménagères, mais aussi des locaux du personnel, vestiaires et douches. Ce bâtiment vétuste n'assure plus la sécurité et un bon fonctionnement des services et de leur personnel.

Présentation de la demande

Afin d'assurer un environnement professionnel optimal aux équipes techniques utilisatrices des ateliers, la Communauté de communes se doit d'entamer un programme d'investissements de cet équipement, avec une première tranche de travaux urgents pour l'année 2023. Les choix de travaux portent aussi sur des investissements d'amélioration énergétique du bâtiment et participeront au plan de sobriété énergétique développé par l'EPCL.

De plus cette opération fait partie de la première année d'investissement de la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier, qu'elle veut mener sur les prochaines années afin d'améliorer l'ensemble de son parc immobilier.

Éléments d'appréciation

Ces travaux urgents portent sur plusieurs investissements :

- Rénovation de la toiture et isolation – en vue d'une possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation électrique
- Travaux d'électricité et de chauffage : remise aux normes et amélioration ou création de zones chauffées (actuellement l'atelier de réparation n'est pas chauffé)
- Menuiserie : changement des huisseries et remplacement des portes sectionnelles
- Mise en place d'une pompe à chaleur et remplacement des panneaux rayonnants par des radiateurs à inertie sèche - corps fonte
- Dépollution de la cuve à carburants en lien avec l'arrêt de la distribution de carburant

Le désamiantage est indiqué en option, le DTA amiante devant être revu.

Éléments financiers

Pour cette opération la Communauté de communes souhaite mobiliser une aide de l'Etat par le biais de la DETR ainsi que l'enveloppe du contrat Boost'ter auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détails	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux
<i>Diagnostic avant travaux</i>	<i>1 000€</i>	<i>Etat DETR</i>	<i>119 050€</i>	<i>50%</i>
<i>Toiture</i>	<i>80 000€</i>	<i>Conseil Départemental 23 (boost'ter)</i>	<i>71 430 €</i>	<i>30%</i>
<i>Option désamiantage (si confirmé)</i>	<i>60 000 €</i>	<i>Autofinancement</i>	<i>47 620 €</i>	<i>20%</i>
<i>Electricité</i>	<i>4100 €</i>			
<i>Menuiserie</i>	<i>17 000€</i>			
<i>Porte Garage</i>	<i>35 000€</i>			
<i>Pompe à chaleur Air-Eau +</i>	<i>23 000 €</i>			
<i>Dépollution de la cuve carburants</i>	<i>15 000€</i>			

SPS	3 000€			
TOTAL HT	238 100 €	TOTAL HT	238 100€	100%

Le montant total des travaux est estimé à 238 100 € HT avec une aide de 119 050 € de la DETR et 71 430 € du Conseil Départemental via le contrat Boost'ter. Ces montants pourront évoluer après consultation des entreprises sur chaque poste de dépense. Il s'agit donc ici d'une première estimation qui nécessitera un réajustement.

Cependant ce projet a été identifié comme prioritaire dans la liste des projets structurants CTRRTE, portés par l'EPCL, présentés en conférence des maires du 3 octobre dernier.

Le reste à charge pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud serait de 47 620€ HT.

Le montant total TTC sera inscrit en dépenses d'investissement du futur budget prévisionnel 2023 et les recettes associées dont le FCTVA.

Il est envisagé un phasage de travaux sur 2023 et 2024, avec pour 2023 :

DEPENSES		RECETTES		
Détails	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux
<i>Diagnostic avant travaux</i>	1 000€	<i>Etat DETR</i>	74 050€	50%
<i>Toiture</i>	80 000€	<i>Conseil Départemental 23 (boost'ter)</i>	44 430 €	30%
<i>Option désamiantage (si confirmé)</i>	60 000 €	<i>Autofinancement</i>	29 620 €	20%
<i>Electricité</i>	4100 €			
SPS	3 000€			
TOTAL HT	148 100 €	TOTAL HT	148 100€	100%

Si on retient ce phasage, on a un montant total des travaux est estimé à 148 100 € HT avec une aide de 74 050 € de la DETR et 44 430 € du Conseil Départemental via le contrat Boost'ter. Ces montants pourront évoluer après consultation des entreprises sur chaque poste de dépense. Il s'agit donc ici d'une première estimation qui nécessitera un réajustement.

Cependant ce projet a été identifié comme prioritaire dans la liste des projets structurants CTRRTE, portés par l'EPCL, présentés en conférence des maires du 3 octobre dernier.

Le reste à charge pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud serait de 29 620€ HT.

Le Conseil communautaire décide :

- De **VALIDER** ces travaux de réfection de la toiture et de mise aux normes électriques des ateliers des services techniques de la Communauté de communes pour l'année 2023
- De **VALIDER LE PLAN DE FINANCEMENT** prévisionnel et d'autoriser la Présidente à faire les demandes de financement afférentes, et toute modification du plan de financement suivant les modalités d'intervention retenues par l'Etat et les devis estimatifs.

ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
POUR : 41
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN

Présidente

